

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McCleave:** Les voilà qui se mettent à brailler et à crier, monsieur le président, parce que quelqu'un s'efforce de défendre les intérêts d'une minorité qui ne peut faire entendre sa voix à la Chambre. Pour les chiens aboyeurs d'en face, c'est le moment de japper et de s'en donner à cœur joie. Cela va prolonger le débat, messieurs, car pour rien au monde je ne démornerai de mon avis sur ce point et je suis décidé à tenir bon jusqu'à ce que le gouvernement nous donne une réponse satisfaisante.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCleave:** Ils prétendent que ce serait tout un travail que de vouloir vérifier la situation de certaines de ces personnes et que, pour cette raison, il vaut mieux y renoncer et faire payer à ces gens un impôt sur le revenu inéquitable, parce qu'autrement, il pourrait être porté atteinte à ce veau d'or devant lequel les libéraux aiment à se prosterner, à savoir l'efficacité administrative. A mes yeux, c'est là un point faible supplémentaire dans leur argumentation. Cependant, tout cela a permis de mettre en lumière, dès les premières heures, cet article. On nous demande d'adopter l'une des mesures législatives les plus importantes qu'un parlement puisse approuver, et c'est, à n'en pas douter, la mesure la plus importante dont on attend l'adoption par ce Parlement: une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

On penserait que pour une occasion pareille, il y aurait ici quelqu'un qui soit comptable envers la Chambre des communes. Mais tout ce que nous avons, c'est le secrétaire parlementaire. C'est un homme digne d'estime, mais toutes les propositions que nous lui faisons à la Chambre, ou celles que nous faisons aux hauts fonctionnaires, ils peuvent—car, après tout, ils ne font pas partie du gouvernement, du cabinet—les écarter par un simple oui ou un simple non—généralement un non. C'est, jusqu'à présent, ce qui s'est produit aujourd'hui.

• (8.10 p.m.)

Je prétends que c'est de l'irresponsabilité. Vu l'importance de la mesure, le ministre des Finances devrait être à son siège pendant tout le débat, à écouter si possible, mais il devrait être au moins présent de sorte que nous puissions poser des questions et obtenir des réponses au lieu de ce que nous avons eu jusqu'ici, soit une série de réponses éminemment ineptes. Je dis cela avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire. Je le respecte, mais compte tenu de certaines réponses, si c'est là ce que lui proposent ses conseillers, à mon avis il ferait mieux de s'en trouver de nouveaux; d'autre part, s'il parle de son propre chef, alors il ferait bien de se renseigner sur la loi au Canada.

Je pose la question de nouveau. Je demande, avec tout le sérieux et le sens des responsabilités dont je suis capable, au nom de ceux qui ne peuvent le demander eux-mêmes, que la définition de la personne mariée soit élargie à la ligne 2 de l'article 109 a), de façon que les personnes dont j'ai parlé, qui ne sont pas mariées mais qui vivent ensemble comme mari et femme, puissent bénéficier de la mesure fiscale qu'on nous demande d'adopter.

[Français]

**M. Godin:** Monsieur le président, on pouvait lire dans le journal *Le Devoir* du 27 décembre 1968 l'article qui suit:

Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, demande dans son message aux citoyens, à l'occasion de la fête de

[M. McCleave.]

Noël, de collaborer avec le gouvernement durant l'année qui vient, dans son effort de réduire les inégalités sociales.

«Notre pays, affirme le premier ministre, est l'un des plus attachants du monde, l'un des plus paisibles et l'un des plus prospères».

«Mais il a ses problèmes et ses difficultés. Certains de nos concitoyens ne profitent pas autant qu'il le faudrait du bien-être général du pays. Certains autres ne bénéficient pas des mêmes libertés et prérogatives que celles de la majorité des Canadiens».

«Il importe donc, continue le message, de réduire ces inégalités, et nous entendons nous appliquer à cette tâche avec fermeté au cours de l'année qui vient.»

«Mais dans la réalisation de ces objectifs, poursuit-il, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens, nous avons besoin de leur bonne volonté, qui doit toujours l'emporter sur la mauvaise, afin que, tous ensemble, nous puissions assurer dans l'harmonie le bien-être de chacun et le progrès du pays tout entier».

Monsieur le président, il s'agissait de vœux très pieux de la part du très honorable premier ministre (M. Trudeau). Au fait, il avait l'intention de réformer et de corriger ce qu'il croyait être la cause d'un certain malaise.

A en juger par différents rapports et différentes études, nous pouvons nous demander quel a été le résultat de l'invitation lancée par le très honorable premier ministre, en vue de niveler les inégalités sociales et de déterminer jusqu'où pouvait aller la collaboration des assistés sociaux, des gagne-petit, des hommes d'affaires, des industriels qui doivent fermer les portes de leurs usines, des commerçants qui font faillite.

La demande de collaboration de tous les citoyens est allée un peu loin, à mon avis, puisque le déséquilibre actuel est désigné par certains experts sous le nom d'inflation. Il s'agit en réalité d'un déplacement irraisonné du pouvoir d'achat entre les mains des différentes classes de la société. En réalité, il y a inflation dans les plus hautes sphères de la société et déflation chez les classes les moins favorisées.

A partir du premier ministre jusqu'au dernier né cette année, nous sommes tous soumis aux besoins de l'argent pour satisfaire à nos besoins personnels, familiaux et sociaux.

L'argent est tout aussi nécessaire à notre existence que l'air que nous respirons. L'article 109 du bill C-259 actuellement à l'étude est plutôt inquiétant, puisqu'il ne reconnaît pas tout à fait les besoins de l'être humain. Au fait, nous pouvons lire, à l'article 109 qui figure à la page 277 du bill, et je cite:

(1) Aux fins du calcul du revenu imposable d'un particulier pour une année d'imposition, il peut être déduit de son revenu pour l'année celles des sommes suivantes qui sont appropriées:

a) dans le cas d'un particulier qui, pendant l'année, était une personne mariée subvenant aux besoins de son conjoint, une somme égale au total de

(i) \$1,500, et

(ii) \$1,350 moins la fraction, si fraction il y a, du revenu du conjoint pour l'année durant le mariage qui est en sus de \$250;

Monsieur le président, à première vue, ces propositions sont assez intéressantes, mais elles sont nettement insuffisantes lorsqu'on considère l'indice de la consommation pour septembre 1971, par exemple, qui a grimpé à 134.5 par rapport à l'année de base 1961.

Et si l'on se sert de l'année 1949 comme année de base, c'est-à-dire l'année où les exemptions de base actuelles avaient été fixées, l'indice est de 174.0. Au fait, le montant actuel des exemptions de base a été fixé en 1949 sans jamais avoir été révisé, ce qui nous porte à croire que les classes ouvrières ont été vraiment délaissées par les gouvernements qui se sont succédés jusqu'ici, et nous constatons que l'augmentation proposée par l'article 109 du bill